

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021**Nombre de conseillers : 19****En exercice : 19****Présents : 18****Votants : 18**

L'An deux mille vingt-et-un, le neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiyet, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina BOUKAMIRA Dorian, FRENDU Thomas, conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : BOUILLOT Brice

Secrétaire de séance : Gilbert PARNAUD

Date de convocation : 4 Novembre 2021

Date d'affichage : 4 Novembre 2021

Arrivée de Kiyet CORLAY à 20H20

Le Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 14/09/2021.

L'Assemblée l'adopte à l'unanimité.

DELIBERATION N°D2021_11_055_IMPUTATION INVEST FAC BIENS**IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DES FACTURES DE BIENS < 500 €**

Le Maire rappelle que les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 euros TTC à compter du 1^{er} janvier 2002 (antérieurement 4 000 francs TTC), ne peuvent être imputés en section d'investissement, conformément à l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998, que s'ils figurent dans la nomenclature définie par la circulaire du 26 février 2002.

Cette nomenclature fixe les biens meubles constituant des immobilisations par nature. Cette liste est présentée par rubrique dont le contenu peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la collectivité sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.

Cette liste locale doit faire l'objet d'une délibération cadre annuelle de l'assemblée délibérante. La délibération cadre est complétée, le cas échéant, en cours d'année par délibération expresse.

Le Maire propose donc de compléter la nomenclature par les biens suivants pour permettre leur imputation en section d'investissement :

I. Administration et services généraux :

- 1) Mobilier : tous types de sièges, tables, porte-manteaux, tableaux, panneaux affichage intérieurs, plaques signalétiques, placards, armoires, drapeaux et porte-drapeaux.
- 2) Bureautique-informatique : logiciels antivirus, carte mémoire, câbles réseau, certificats, logiciel et progiciels, périphériques, rétroprojecteur, clavier, tout matériel informatique, caméras et tous accessoires de visio-conférence et vidéo-protection intérieure et extérieure.
- 3) Matériel de bureau : machine à filmer, machine à relier, broyeur à papier, calculatrice, tableau, machine à étiqueter, lampe de bureau, massicot.
- 4) Téléphonie : téléphone fixes et portables

II. Matériel ateliers municipaux :

- 1) Outillages et matériels techniques : échelles, escabeaux, dérouleur électrique ou dérouleur tuyau arrosage, outils électriques et machines spécifiques types scarificateur, taille-haies, scie sauteuse, scie circulaire, disqueuse, perceuse, perforateur etc...

III. Voirie et réseaux :

- 1) Réseaux eau et assainissement : conduites, compteurs, regards.
- 2) Voirie : bouches d'égout, poubelles, panneaux, potelets, couvercles de regards.
- 3) Mobilier urbain : tout mobilier urbain.

IV. Eclairage public : lampadaire, mats, petits accessoires.**V. Fleurissement :** bacs à fleurs, divers outillages pour jardinage.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nomenclature des biens à imputer en section d'investissement.
- **APPROUVE** la liste supplémentaire de biens décrite ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à imputer, à compter de ce jour, ces biens meubles d'un montant inférieur à 500 euros en section d'investissement 2021 dans la limite des crédits prévus au budget.

DELIBERATION 2021_11_056_MODIF TAB EMPL PERM**SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF (15H)****CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF (21 H) POUR EXERCER LES FONCTIONS DE GESTION COMPTABLE ET URBANISME DE LA COMMUNE AU 15/11/2021****SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ANIMATION (17H)****CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ANIMATION (25H30) POUR EXERCER LES FONCTIONS DE SURVEILLANCE A LA CANTINE SCOLAIRE AU 15/11/2021****SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE QUALIFIE EXERCANT LES FONCTIONS DE RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN DE VOIRIE (35 H POSTE VACANT)****SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE EXERCANT LES FONCTIONS DE RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN DE VOIRIE (35 H POSTE VACANT)****SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION (21 HEURES HEBDOMADAIRE POSTE VACANT) POUR EXERCER LES FONCTIONS DE SURVEILLANCE A LA GARDERIE SCOLAIRE,**

Le Maire de PONT DE VEYLE,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant que l'agent chargé de la gestion comptable de la commune occupe un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 15H/semaine pour exercer les fonctions de gestion comptable de la commune,

Compte-tenu du volume important de travail attribué à cette personne pour ce poste, il y a lieu de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet pour 21 H/semaine.

Considérant que l'agent chargé de la cantine scolaire occupe un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 17H/semaine pour exercer les fonctions de surveillance à la cantine scolaire,

Compte-tenu du volume important de travail attribué à cette personne pour ce poste, il y a lieu de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet pour 25H30 semaine.

VU l'avis favorable du Comité Technique du CDG du 09/11/2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE à compter du 15/11/2021 :**

- la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à raison de 15 heures hebdomadaire pour exercer les fonctions de gestion comptable de la commune
- la création d'un poste d'Adjoint Administratif à raison de 21 heures hebdomadaire pour exercer les fonctions de gestion comptable de la commune
- la suppression d'un poste d'Adjoint Animation à raison de 17 heures hebdomadaire pour exercer les fonctions de surveillance à la cantine et garderie scolaire
- la création d'un poste d'Adjoint Animation à raison de 25H30 hebdomadaire pour exercer les fonctions de surveillance à la cantine et garderie scolaire
- la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise qualifié exerçant les fonctions de responsable de l'entretien de voirie (35 h poste vacant)
- la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise exerçant les fonctions de responsable de l'entretien de voirie (35 h poste vacant)
- la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions de surveillance à la garderie scolaire (21 heures hebdomadaire poste vacant)

Le Maire de PONT DE VEYLE,

- **RAPPELLE ci-après la nouvelle liste des emplois permanents à temps complet et à temps non complet modifiée par la présente délibération au 15 Novembre 2021 :**

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET (35 heures) :

- 1 secrétaire de mairie territorial exerçant les fonctions de secrétaire de communes de moins de 2 000 habitants
- Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs : 3 personnes pour exercer les fonctions d'accueil du public et secrétariat
- 1 adjoint administratif principal exerçant les fonctions de régisseur de recettes et le suivi des opérations funéraires
- Cadre d'emplois des Adjoints Techniques : 4 personnes pour exercer les fonctions polyvalentes dont l'entretien des espaces verts

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET :

- Cadre d'emplois des ATSEM : 2 personnes (32 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles,
- 1 adjoint technique (23 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions d'entretien des bâtiments communaux,
- 1 adjoint d'animation (15 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions de surveillance à la cantine et à la garderie scolaires,
- 1 adjoint d'animation (25H30 hebdomadaire) pour exercer les fonctions de surveillance à la cantine et garderie scolaire,
- 1 adjoint d'animation (27 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions d'encadrement des enfants à la garderie et cantine scolaire,
- 1 adjoint technique (29 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions d'entretien des locaux de l'Ecole maternelle, primaire, garderie, encadrement des enfants à la cantine de l'école primaire, entretien de la voirie, des salles communales et la régie de recettes afférentes
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs : 1 personne (21 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions de gestion comptable de la commune

EMPLOIS SAISONNIERS :

- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal invite le Maire à prendre les arrêtés relatifs à ces modifications pour les personnels concernés.

PRECISIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE EPARGNE TEMPS

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 16/09/2016,

VU la délibération D 2016_11_093_CET du 17 novembre 2016,

Le Maire indique que, suite aux périodes de crises sanitaires de 2020 et aux congés longue maladie au sein du personnel, en complément à la délibération D 2016_11_093_CET du 17 novembre 2016, de nouvelles possibilités pourraient être votées pour permettre au personnel de créditer des heures complémentaires sur leur compte épargne temps dans deux conditions bien précises et avec l'accord signé de la hiérarchie :

- En cas d'heures complémentaires effectuées pour les besoins du service
- En cas d'heures complémentaires effectuées pour palier au remplacement d'un agent en arrêt maladie

Le nombre total de jours présents sur le CET (addition des jours de congés, des RTT et des heures complémentaires) ne devra jamais dépasser les 60 jours maximum autorisés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **accepte** la proposition du Maire énoncée ci-dessus.

DELIBERATION 2021_11_058_SUBV COMITE FETES

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de **800 € (HUIT CENTS EUROS)** représentant la participation de la commune aux frais des animations pour les illuminations du 3 Décembre 2021.

DELIBERATION 2021_11_059_SUBV VEYL'COM

SUBVENTION VEYL'COM

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à VEYL'COM de **140 € (CENT QUARANTE EUROS)** représentant la participation de la commune à l'achat de fanions posés dans la Grande rue pour « Octobre Rose ».

DELIBERATION 2021_11_060_SUBV UNION MUSIC REPL

SUBVENTION UNION MUSICALE REPLONGES

Le Maire propose d'octroyer une subvention de 100 euros à l'Union Musicale de Replonges pour leur prestation offerte à l'occasion de l'inauguration de la Place de l'Eglise le samedi 2 octobre 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCORDE** à l'Union Musicale de Replonges, une subvention de 100 €.

DELIBERATION 2021_11_061_SUBV GROUP FOLKLOR CRUZ

SUBVENTION AU GROUPE FOLKLORIQUE DE CRUZILLES

La Commission Marché sollicite le Groupe Folklorique « Les sabots de Cruzilles » pour une animation sur le marché de PONT DE VEYLE le 13 Décembre prochain.

Les prestations dudit groupe s'élèvent à 100 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** au Groupe Folklorique « Les sabots de Cruzilles » la somme de 100 €

DELIBERATION 2021_11_062_SUBV COMITE ANIMATION HOP PDV

SUBVENTION AU COMITE D'ANIMATION HOPITAL PDV

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association du Comité d'animation de **500 € (CINQ CENTS EUROS)** représentant la participation de la commune aux frais des animations pour les résidents de l'hôpital local de PONT DE VEYLE telles que des actions musicales, peinture, projets en cours de réflexion

SUBVENTION AU CFA de SAINT MARCEL

Le CFA de Saint Marcel sollicite l'octroi d'une subvention dans le cadre de la participation au fonctionnement de l'établissement.

En effet, un apprenti PONT DE VEYLOIS fréquente cet établissement de formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder pour l'année scolaire 2021-2022 une subvention de 50 € pour l'apprenti domicilié à PONT DE VEYLE fréquentant le centre.

ASSOCIATION RELAIS PDV

Une rencontre avec le nouveau bureau a eu lieu le 27 octobre dernier

LOYER FABRIK 82

En attente de décision, demande de précisions

VENTE PORTAIL PRESBYTERE

Décision reportée dans l'attente de précisions

DELIBERATION 2021_11_064_BONS CADEAUX

ATTRIBUTION BONS/CHEQUES CADEAUX

Le conseil municipal souhaite renouveler l'attribution de chèques cadeaux comme l'année précédente, à tous les agents titulaires ou non titulaires en position d'activité à la date du 9 Novembre 2021.

Les chèques cadeaux ont une durée de validité de 12 mois à compter de leur réception. Ils seront délivrés en fin d'année aux agents.

Les conditions d'attribution sont fixées comme suit, selon la composition familiale de chaque agent :

- Personne seule..... **60 €**
- Couple sans enfant **120 €**
 - **+ 10 € supplémentaire par enfant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

* **DECIDE** l'achat de chèques cadeaux à répartir entre les agents selon la composition familiale de chaque agent comme précisé ci-dessus.

La commande sera passée auprès de l'Union Commerciale VEYL'COM pour la somme de **1 760 euros**.

DIVERS

➤ Informations sur le **FONPEL** : <http://www.retraite-elus.fonpel.com/>

➤ **Vœux 2021** : Le Samedi 8 Janvier 2022

➤ **Vœux C/C** : le 21/01/2022 à 19H à l'escale

➤ **A.G C/C** : le 02/12/2021 à 18H30 - Vonnas (salle des Fêtes)

➤ Une entreprise interviendra à 2 reprises pour un montant de 374 €/an afin d'éradiquer les mouches à l'église

➤ **Vidéosurveillance** au show room de EIFFAGE à Ambérieu d'Azergues : démonstration en temps réel, beaucoup de précisions ont été apportées – Le SIEA peut nous accompagner – Le projet avance, il est toujours d'actualité

➤ Cérémonie de la **commémoration du 11 novembre** à 11H30 : le défilé démarre à la Stèle du Maquis suivi par le monument aux morts – Un pot est prévu sous le marché couvert avec obligation du pass sanitaire

➤ Mise en œuvre d'une **application mobile appelée "Mon Sénateur & Moi"**, dont l'objectif est de vous renseigner sur le travail et d'échanger tant sur l'actualité nationale que sur l'action en local.

Avec la conjugaison des notifications et de l'information en temps réel, cette application simple d'utilisation est disponible **pour tous les élus** de notre département.

Destiné à entretenir le lien de vous à moi (Patrick CHAIZE - Permanence parlementaire et sénateur) et inversement, n'hésitez pas à télécharger ce nouvel outil et à le partager avec votre équipe !

➤ Le **centre de vaccination** a fermé le 30 octobre 2021

➤ Commission « **cadre de vie** » organisée par Luc Michel prochainement – Elle portera sur le PLUi, étude nouvelle école, trajets mode doux, petites villes de demain (Michel, Kiymet, Gwendoline, Aurélie, Elizabeth, Sébastien)

➤ Demande d'installation d'un Food Trucks, composition sandwiches : refusé par le CM qui favorise les commerçants locaux

➤ **TELETHON** : Mise en place d'un défi lors du 3 Décembre au bénéfice du Téléthon – Présence de Luc, Valérie, Aurélie, Michel, Gilbert, Dorian, Michel, Elizabeth, Sabrina, Gwendoline, Kiymet

➤ **Inauguration Locaux Cantonaide** à Crottet le vendredi 17 Décembre à 18H